



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/043/A du 24/05/2024
Permission de voirie et
réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
du 27/05/2024 au 05/07/2024 –
Rue de la Forêt

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'arrêté de circulation en date du 23 mai 2024 présentée par la société SADE – 1 ZI de Tiercelet - 54190 TIERCELET pour effectuer des travaux de renouvellement de la conduite gaz dans la rue de la Forêt,

-CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société SADE est autorisée à occuper le domaine public de la commune de Basse-Ham pour effectuer des travaux de renouvellement de la conduite gaz dans la rue de la Forêt durant la période du 27 mai 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024.

Article 2 : Du 27 mai 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024, la réglementation suivante sera applicable à l'entrée de la rue de la Forêt, depuis le rond-point entrée quartier St Louis et jusqu'au croisement avec la rue Van Gogh :

- Sens interdit en sens montant (un seul sens de circulation en sens descendant)
- Circulation sur chaussée rétrécie
- Stationnement interdit à tous les véhicules

Article 3 : Les 3 et 4 juin 2024 le stationnement sera interdit à tous les véhicules dans toute la rue de la Forêt, depuis l'entrée de la rue et jusqu'au croisement avec la rue du Château d'Eau.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société SADE
- La société KEOLIS
- Le SDIS

Date de mise en ligne : 24/05/2024



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY